



Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que dans le cadre de la compétence « Elaboration, réalisation, modification et révision de documents d'urbanisme » il y a lieu de former un comité de pilotage qui pilotera et coordonnera l'élaboration du futur PLUi (fusionnant les PLUi Val de Nièvre et Environs et Ouest Amiens) et qui s'assurera du bon fonctionnement de la démarche.

Ce comité de pilotage sera composé de :

1 représentant par commune :

AILLY-SUR-SOMME	Madame BENEDINI
ARGOEUVES	Monsieur DE LIMERVILLE
BELLOY-SUR-SOMME	Monsieur HERBETTE
BERTEAUCOURT-LES-DAMES	Madame LEPOIX
BETTENCOURT-SAINT-OUEN	Monsieur BARBET
BOUCHON	Madame STEFANCZYK
BOURDON	Monsieur DELASSUS
BREILLY	Monsieur LAGRANGE
CANAPLES	Madame HAFIAN
CAVILLON	Monsieur DELFOSSE
CROUY-SAINT-PIERRE	Monsieur CLERE (adjoint au Maire non délégué communautaire)
DOMART-EN-PONTHIEU	Monsieur MARECHAL
FLIXECOURT	Monsieur GAILLARD
FOURDRINOY	Monsieur GUILLOT
FRANQUEVILLE	Monsieur COLOMBEL
FRANSU	Monsieur MAUGER
HALLOY-LES-PERNOIS	Monsieur ROHAUT
HANGEST-SUR-SOMME	Monsieur PHILIPPE
HAVERNAS	Monsieur CAUDRON
LA CHAUSSEE-TIRANCOURT	Monsieur FRANCOIS
LANCHES-SAINT-HILAIRE	Monsieur WALIGORA
LE MESGE	Monsieur BONVARLET
L'ETOILE	Monsieur TIRMARCHE
PERNOIS	Monsieur OLIVIER
PICQUIGNY	Monsieur DELVILLE
RIBEAUCOURT	Monsieur BELLAREDJ
SAINT-LEGER-LES-DOMART	Monsieur HENRY
SAINT-OUEN	Madame DE ALMEIDA

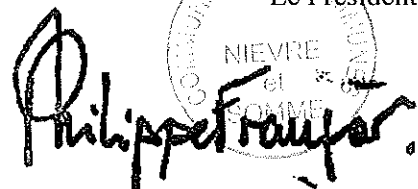
SAINT-SAUVEUR	Monsieur FOURNET
SAISSEVAL	Monsieur LOUETTE
SOUES	Madame LEMAIRE
SURCAMPS	Monsieur POIRE
VAUCHELLES-LES-DOMART	Monsieur CLAEYS
VIGNACOURT	Monsieur DUCROTOY
VILLE-LE-MARCLET	Monsieur LECLERCQ
YZEUX	Monsieur LEBLANC

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la composition du comité de pilotage susmentionnée.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 6 mai 2026 et de sa publication le 11 mai 2026.

